Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Elargissement-des-PPI-en-plein-anniversaire-de

26 avril 2016

Élargissement des PPI : en plein anniversaire de Tchernobyl, Ségolène Royal se contente de jeter des miettes !

En élargissant le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention [1] à 20 km, Ségolène Royal a consenti un "petit geste" dont on ne saurait se satisfaire. Le périmètre de 10 km était certes dérisoire, mais 20 km restent notoirement insuffisants. En plein anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, Mme Royal oublie-t-elle que le nuage radioactif venu d'Ukraine a traversé toute l'Europe et n'a pas épargné la France ?

Rappelons également que les PPI existants sont loin d'être opérationnels et que les exercices de crise qui se sont déjà déroulés se sont révélés de véritable fiascos, a fortiori lorsqu'ils impliquaient d'autres pays.

En cet anniversaire de Tchernobyl et en pleine conférence environnementale, il y avait des mesures plus ambitieuses à adopter que de se contenter d'élargir de 10 km les PPI. L'urgence est de cesser d'exposer les Français et nos voisins à un risque d'accident qui leur est imposé par une industrie nucléaire en pleine déroute. Acter l'arrêt de Fessenheim en 2016, décider dès maintenant la fermeture des réacteurs les plus anciens, prévoir une sortie complète du nucléaire et une vraie transition énergétique, telles auraient dû être les annonces d'un gouvernement responsable. Repousser ces décisions à 2018 n'est pas acceptable.

Ségolène Royal a hier traité les antinucléaires d'"idéologues" et d'"obsessionnels". Or les problèmes qui se multiplient sur les centrales, comme la chute d'un générateur de vapeur de 465 tonnes à la centrale de Paluel, ne sont pas une idéologie mais des faits concrets. L'idéologie, n'est-ce pas plutôt de refuser de remettre en question une technologie dangereuse, ruineuse et dépassée ?

Notes

[1] Le plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif local défini en France pour protéger les populations, les biens et l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une ou de plusieurs installations industrielles. Le terme désigne également le document qui définit le dispositif. Celui-ci définit les moyens de secours mis en œuvre et leurs modalités de gestion en cas d'accident dont les conséquences dépassent l'enceinte de l'installation à risques

concernée. Ces modalités couvrent les phases de mise en vigilance, d’alerte et d’intervention mais aussi les exercices de sécurité civile.